



MOUVEMENT

Phase complémentaire

RAPPEL : *Fermeture du serveur ce mardi 12 juin à minuit !*
N'attendez pas le dernier moment pour finaliser votre liste de vœux !

► Tous les documents importants sur notre site, page du mouvement → [>ICI<](#)

► Si vous souhaitez que le SNUDI FO suive votre mouvement,
Remplissez votre **formulaire de suivi** directement en ligne → [ICI](#)
et adressez-nous le **double de vos vœux** (format PDF)

Questions/Réponses

Puis-je demander un poste de direction, un poste spécialisé ?

Au mouvement complémentaire, tous les postes sont disponibles. Les certifications spéciales, les diplômes et les profilages de poste devant une commission ne sont plus nécessaires puisque ces postes n'ont pas trouvé preneurs au 1^{er} mouvement, à titre définitif.

Tous les postes de la liste sont donc accessibles au barème !

Un poste de direction vacant n'implique pas que vous exerciez la fonction de directeur. C'est dans l'équipe qu'un volontaire (désigné ou non par l'IEN) prendra en charge cette fonction. Vous aurez simplement en charge la classe de l'ancien directeur

Quels codes dois-je rentrer dans lprof ?

Seuls les codes « principaux » de la liste des postes vacants sont valables. D'ailleurs si vous mettez un poste « secondaire » dans lprof, celui-ci ne sera pas reconnu par la machine

Puis-je choisir des morceaux de postes plutôt que d'autres ?

NON. Un poste fractionné a été composé selon une certaine logique par l'IEN et l'Administration.

Il n'est pas possible de choisir tel morceau plutôt qu'un autre, sauf si vous travaillerez à temps partiel...

Je travaille à temps partiel, comment je vais faire avec un poste fractionné ?

Si vous travaillez à temps partiel et que vous occupez un poste fractionné, vous avez la possibilité d'abandonner certaines fractions pour arriver à votre quotité de travail.

Ex : vous êtes à 75% et vous obtenez un poste fractionné de 50% + 25% + 25%, vous devez contacter le service du mouvement (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr) pour leur indiquer quelle fraction à 25% vous allez abandonner.

Cette dernière sera alors versée à la phase manuelle du mouvement (3^{ème} mouvement).

ATTENTION dans le cas où vous travaillez à 50% et vous obtenez un poste 50% + 25% + 25%, l'Administration vous demandera de conserver en priorité les 2x25% et d'abandonner le 50%.

Si cela vous pose un problème particulier, il faudra argumenter votre choix **et faire appel au SNUDI FO pour défendre votre dossier.**

Je veux un poste de brigade...

ATTENTION de bien consulter [l'annexe 3](#) avant pour savoir quel type de brigade (circo, REP+ ou départementale) est implanté dans l'école choisie.

Nous vous déconseillons de faire un vœu commune, canton, zone sur la fonction « brigade » car toutes les missions sont mélangées et vous ne pourrez refuser le poste une fois que la machine vous aura attribué une mission brigade au hasard...

Les postes intitulés « **Remp. St. Lo** » sont des postes de brigades uniquement en éducation spécialisée (IME, SESSAD, ITEP...)

Des postes sont à 50% brigades et 50% en classe, qu'en est-il ?

Il s'agit certainement de décharges de mi-temps annualisés. Une partie de l'année se fera à 100% sur le poste de brigade et l'autre partie de l'année à 100% en classe.

Pour en savoir plus, il faut consulter le document [Postes particuliers de décharges de mi-temps annualisés](#)

J'ai un barème de 5, dois-je faire un vœu de zone élargie ?

Oui ! Le vœu de zone élargie est encore obligatoire si vous avez 5 et moins de barème.

C'est obligatoirement un vœu un classe élémentaire ou maternelle sans spécialité

Consultez la [liste des 6 zones géographiques](#)

ATTENTION : le memento prévoit que si vous ne mettez pas de vœu de zone, la machine vous sélectionnera automatiquement un « vœu départemental » que vous ne pourrez refuser !

Le SNUDI FO s'est clairement opposé à ce principe « obligatoire », mais l'administration a refusé d'abandonner cette disposition.

J'ai une priorité REP/REP+ sur mon école, à quel rang dois-je mettre ce vœu ?

Il n'y a aucune obligation de la mettre en 1^{er} ou dans les 5 premiers vœux. Vous pouvez même le placer en avant dernier vœu (avant le vœu de zone si vous devez en mettre un). Ainsi, vous pouvez d'abord essayer d'obtenir un poste plus intéressant avant de demander à la fin votre priorité retour sur poste en éducation prioritaire.

Si vous êtes en « concurrence » avec d'autres collègues dans la même école, le départage se fera au barème s'il n'y a pas assez de postes disponibles pour cette priorité.

PERMANENCE SYNDICALE RENFORCÉE DURANT TOUTE LA PERIODE DU MOUVEMENT

Au bureau : **04.91.00.34.22** ou par mail : contact@snudifo13.org

Vos délégués FO à la CAPD :

Franck NEFF : 07.62.54.13.13 **Jean-Philippe BLONDEL : 06.81.60.64.35**

Laurence ROUVIERE : 06.27.02.14.16 **Sandra LOPEZ : 06.27.34.73.17**

Muriel LE CORRE : 06.86.93.58.32 **René SOUROUX : 06.58.62.18.06**

L'Inspection académique met également à votre disposition une adresse mail dédiée spécifiquement aux questions du mouvement :

ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

Les prochains groupes de travail se réuniront les **jeudis 21 et 28 juin** pour vérifier/corriger les erreurs que vous nous aurez fait remonter.

Premiers résultats du 2nd mouvement : vers le 21 juin (date indicative)

LE SNUDI FO 13 avertira personnellement les collègues qui nous aurons confié leur dossier de suivi en ligne

Et après ?...

Si vous n'avez pas d'affectation à ce stade, vous serez affectés par l'administration, à la phase d'ajustement manuelle qui se fera en fonction de votre barème et des postes disponibles, suivant les vœux géographiques que vous avez émis lors de la phase complémentaire du mouvement.

Comme les années précédentes, le SNUDI FO 13 interviendra pour vous aider et vous conseiller pour tout problème rencontré.



**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :
En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !**

**Pour une première adhésion,
seuls les 6 mois restants sont à cotiser !**

Tarif spécial « milieu d'année » >ICI<